



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : **20 avril 2026**

Numéro de la délibération : **DEL/BCH/26/04/73**

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table> <tr> <td>- en exercice</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>- procuration</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td>0</td> </tr> </table>	- en exercice	27	- présents	26	- procuration	1	- absents	0	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRÉSENTS 26 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p>PROCURATIONS 1 : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p>ABSENTS 0</p> <p>SECRETARE : Manon PLESSIS</p>
- en exercice	27								
- présents	26								
- procuration	1								
- absents	0								

DECHETS – REGIE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES URBAIN : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur : M. Bernard NOURY

Conformément à l'article R2221-64 et suivants du C.G.C.T. relatifs aux conseils d'exploitation :

- Le conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par la présente section ou par les statuts.
- Il est obligatoirement consulté par le maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.
- Le conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.
- Il présente au maire toutes propositions utiles.
- Le directeur/responsable tient le conseil au courant de la marche du service.

La délibération n°18/12/290 du 18 décembre 2018 a créé la régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée régie du service de collecte des ordures ménagères, à compter du 1er janvier 2019 et a adopté ses statuts.

Le Conseil d'exploitation est consulté pour toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de cette régie.

Les statuts déterminent les règles de fonctionnement de la régie, celle-ci étant administrée par un Conseil d'Exploitation (article n°5). La direction quant à elle, est assurée par Véronique BOUTEAU, responsable du service Déchets et environnement.

Il est proposé au conseil municipal de désigner 7 membres conformément aux statuts (sachant que le nombre minimum ne peut pas être inférieur à 3) de ces membres en plus du Maire pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation (article 3 des statuts : « sous l'autorité du maire »).

Le président sera élu lors du 1^{er} Conseil d'exploitation.

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Vu la délibération DEL/NN/18/12/290 en date du 18 décembre 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Considérant l'exposé ci-avant ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ♦ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ♦ **APPROUVE** la désignation des 7 membres titulaires et suppléants (sachant que le nombre minimum ne peut pas être inférieur à 3 membres suivants pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation)

Titulaires	Suppléants
Patrice BERNARD Bernard NOURY Yannick RIVALIN Leslie DOUX Louis DUPONT Fabien DULON Cyril TARAUD	Vincent ROIRAND Mathieu RIOU Corinne ROUET Camille DECONINCK Nathalie ROIRAND (BARBOTIN) Jacqueline TURBE Alain MOUSNIER

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération

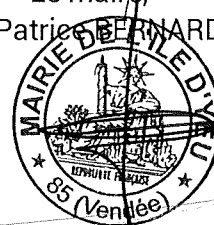
La présente délibération abroge la délibération DEL 23/10/142 du 18 octobre 2023.

L'Ile d'Yeu, le 21 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD



la secrétaire de
séance.